



EXPOSITION CANINE NATIONALE



AIGREFEUILLE d'AUNIS - Lac de Frace

CENTRALE
CANINEAvec attribution
du CACS de la SCC

Route aux Moines 17290 Aigrefeuille d'Aunis- N 46° 7'27.022" O 0°54'50.941"

Dimanche 28 Juillet 2019**Entrée des chiens à partir de 8 h 00 - Début des jugements : 9 h 30****Entrée gratuite - Sortie libre (sauf meilleurs de race)****Remise des prix : 15h30****COUPE et PLAQUE DE CHENIL** aux CACS, RCACS1^{er} exc classe jeune - classe champion - classe vétéran**PLAQUE DE CHENIL** jusqu'au 4^e Exc.**COUPE** aux 3 meilleurs : meutes - lots d'affixe - lot de reproducteurs - paire - couple**COUPE** au meilleur chien de race française**Concours
du jeune
présentateur
jugé par****Jean-Pierre BOITARD****BAR RESTAURATION RAPIDE DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION
RESTAURANT À PROXIMITÉ****JURY PRESSENTI***La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.***1^{er} groupe :**

Berger Allemand Michel BENEATEU
SPECIALE BERGER DE BEAUCE,
 Berger Picard, Berger Blanc Suisse Katerine COUTEAU
 Bergers de Brie, Catalan, des Pyrénées, Hollandais,
 Chien Loup de Saarloos, Schapendoes Jean Pierre LASSELIN
SPECIALE SHETLAND, Kelpie, Colley, Berger Australien Philippe DUCHESNE
 Bouvier Australien et Australien à Queue Courte Jean Louis BRASSAT LAPEYRIERE
 Colley Barbu Solange ROSER
 Berges Belges, Schipperke, Border Collie, Bobtail, Welsh Corgi,
 Bouvier des Ardennes, Bouvier des Flandres, Chien Loup
 Tchécoslovaque, Berger Croate, Tchouvatsh Slovaque,
 Bergers Italiens, Hongrois, Polonais, de Russie Méridionale,
 de Mioritza et des Carpathes et reste du groupe Salvatore GIANNONE

2^e groupe :

Terrier Noir Russe Sylvie DUPOUY
SPECIALE BULLDOG ANGLAIS,
 Pinscher, Schnauzer, Mâtin Napolitain Jean Pierre LASSELIN
 Dogue Allemand, Bullmastiff, Mastiff, Cane Corso, Hovawart,
 Chien de Montagne de l'Atlas, Saint Bernard,
 Dogue du Tibet, Bouviers Suisses Didier BASSET
 Dobermann, Fila de San Miguel, Dogue Argentin, Shar Pei, Boxer,
 Rottweiler, Dogue de Bordeaux, Berger d'Anatolie, Terre Neuve,
 Landseer, Léonberg, Montagne des Pyrénées, Fila Brasileiro, Presa
 Canario, Dogue Majorquin, Cimarron Uruguayen, Bergers Yougoslave,
 de Karst, d'Asie Centrale, du Caucase, de Bosnie Herzégovine
 et de Croatie et reste du groupe Salvatore GIANNONE

3^e groupe :

Airedale et Divers Terriers, Terriers de Type Bull Sylvie DUPOUY
 Fox terrier, Révérend et Jack Russell Terriers,
 Terrier de chasse Allemand, Terriers d'Ecosse, Yorkshire Terrier Raymond SOULAT

4^e groupe :

Teckels Sylvie DUPOUY

5^e groupe :

Chien du Pharaon, Podenco Ibicenco, Canario et Portugais,
 Cirneco de l'Etna Alain DUMORTIER
 Chiens Nordiques, Siberian Husky, Spitz Allemand, Italien, Akita Américain,
 Eurasier, Akita et Japonais, Basenji, Chien Thaïlandais à Crête Solange ROSER
 Chiens Nus du Mexique et du Pérou Céline BOTTUSSI JOCQUEL
 Chien de Taiwan, Chow Chow, Jindo Coréen, Chien de Canaan Raymond SOULAT

6^e groupe :

SPECIALE DALMATIEN,
 Tous les Chiens Courants, Chien à Crête de Rhodésie Solange ROSER

7^e groupe :

SPECIALE BRAQUE ALLEMAND POIL COURT,
 Barbu Tchèque, Braques de Weimar, Français, Hongrois, Italien,
 Saint Germain, Slovaque, Portugais, Korhals,
 Pudelpointer, Spinone, Stichelhaar Claude GRASSET
SPECIALE EPAGNEUL FRANÇAIS,
 Braques d'Auvergne, de l'Ariège et du Bourbonnais Gilbert SISMONDI
SPECIALE SETTER GORDON Cyril FREYGEFOND
 Drahthaar, Epagneuls Bleus, Picard,
 Pont Audemer, Pointer, Setter Anglais Yannick MUSEREAU
 Langhaar, Epagneul Breton, Setter Irlandais et reste du groupe Raymond SOULAT

8^e groupe :

Retrievers, Barbet, Chiens d'eau Espagnol, Irlandais,
 Romagnol, Frison, Portugais, Américain Yannick MUSEREAU
 Tous les Spaniels, Petit Chien Hollandais Thierry BOSSUET
 Chien d'Oysel Allemand Raymond SOULAT

9^e groupe :

Bichons, Petit Chien Lion, Griffons Belges, Carlin, Boston Terrier Raymond SOULAT
 Caniche Alain DUMORTIER
 Coton de Tuléar, Chien Chinois à Crête, Chihuahua, Cavalier King Charles,
 King Charles, Epagneul Nain Continental, Petit Chien russe Roger MADEC
 Chiens du Tibet, Epagneuls Pékinois et Japonais,
 Kromfohländer, Bouledogue Français, Ratier de Prague Céline BOTTUSSI JOCQUEL

10^e groupe :

Lévriers Afghans, Saluki, Barzoï, Irlandais, Ecosais, Espagnol,
 Azawakh, Sloughi, Lévriers Hongrois et Polonais Jean Louis BRASSAT LAPEYRIERE
SPECIALE GREYHOUND, Whippet, Petit Lévrier Italien Alain DUMORTIER

Races non reconnues par la F.C.I. :

Berger Américain Miniature, Barbado de Terceira,
 Bulldog Continental, Chien Fonnese, Cao de Gato Transmontano Salvatore GIANNONE
 Bruno Saint Hubert Français Solange ROSER
 Briquet de Provence et Epagneul de Saint Usage Raymond SOULAT
 Chien Particolore à Poil Frisé Alain DUMORTIER

Renseignements : 06 58 99 13 60 - 05 46 42 54 71 - 05 46 85 46 05
 stands commerciaux : 05.46.95.06.12

SEANCE DE CONFIRMATIONS SEULES de 8h30 à 9h30
 remplir uniquement 4^e page

Engagements possibles sur Internet : <https://cedia.fr>
 Engagements en ligne - **paiement sécurisé**
 l'Association Canine demande 1 € supplémentaire
 par paiement sur internet pour les frais bancaires

Cages non numérotées en quantité limitée

Les engagements sont à adresser, accompagnés de votre règlement à :
Mme PELAUD Michèle - 19, rue de Goupil - 17220 BOURGNEUF
 mail : michele.pelaud@laposte.net

CLÔTURE : 8 JUILLET 2019 DATE DE RECEPTION

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à Aigrefeuille d'Aunis le 28 Juillet 2019

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h30. Les confirmations seules se dérouleront de 8 h 30 à 9 h 30.

LOGEMENT - Quelques cages non numérotés seront mises à disposition des exposants. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Sortie libre après les jugements, sauf pour les meilleurs de race qui devront se rendre sur le ring d'honneur. BAR RESTAURATION RAPIDE À L'INTÉRIEUR DE L'EXPOSITION.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRÉSENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même

variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'ACT du 17. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : 8 juillet 2019.

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^e des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Cl. Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent», et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes par la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

- Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres 15 mois
- Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Howarth, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois 15 mois
- Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland 15 mois
- Gr 6 : Rhodesian Ridgeback 15 mois
- Gr 8 : Rétroliers 15 mois
- Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais 10 mois
- Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 90 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie :

Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

DEMANDE D'ENGAGEMENT A L'EXPOSITION

EXPOSITION CANINE NATIONALE AIGREFEUILLE D'AUNIS 28 JUILLET 2019

Une seule feuille par chien, un chien par feuille (Photocopies acceptées)

Cadre réservé à la Société

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la à **Mme Michèle PELAUD - 19, rue de Goupil - 17220 BOURGNEUF**
avant le 8 Juillet 2019

Joindre impérativement : - votre règlement à l'ordre de la A.C.T. du 17
- la photocopie des justificatifs (champion et travail)
- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2e catégorie ou provenant de l'étranger.

les propriétaires de chiens appartenant à la 2e catégorie devront se mettre en conformité avec la loi du 6 janvier 1999

N° Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____
puce ou tat.

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : _____ Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

Précisions indispensables pour les races suivantes

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Poil (nature ou longueur) : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, Saint-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibencos, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahuas, Petit Chien Russe.	Poids : Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul nain Continental
---	---	---	---	---

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mail : _____
Indispensable pour recevoir votre accusé de réception

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Ne Concourant pas Meute Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Confirmation avec exposition
Couple avec _____ Paire avec _____

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ - CLÔTURE : 8 Juillet 2019 (date de réception)

PARTICIPATION AUX FRAIS	Non adhérent	Adhérent ACT du 17	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	33,00 €	30,00 €	
2 ^e chien	25,00 €	22,00 €	
3 ^e chien et suivants	20,00 €	17,00 €	
Baby, Puppy, Vétéran <i>(Doivent être les derniers inscrits)</i>	15,00 €	12,00 €	
Chien ne concourant pas <i>(doit accompagner un chien engagé)</i>	10,00 €	10,00 €	
Meute d'au moins 6 chiens <i>(Donnant droit à l'engagement de 6 chiens en individuelle)</i>	60,00 €	60,00 €	
Chien supplémentaire dans la meute	10,00 €	10,00 €	
Paire, Couple	10,00 €	10,00 €	
Lot d'Affixe, Lot de reproducteur	10,00 €	10,00 €	
Cotisation de l'ACT du 17 (facultatif) Simple : 10 € - Couple : 15 €			
<small>Ci-joint le règlement des engagements ci-dessus désignés par :</small>			
Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> C.C.P <input type="checkbox"/>	Total		
<small>Les chèques devront être établis au nom de : ACT du 17</small>			

Attention : pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

Cages non numérotées en quantité très limitée

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à _____

le _____ Signature du propriétaire :

Engagements possibles sur Internet : <https://cedia.fr>
Engagements en ligne - paiement sécurisé
Seuls les engagements payés seront retenus
L'Association Canine demande 1 € supplémentaire par paiement sur internet pour les frais bancaires

Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT ou DONT LE RÈGLEMENT SERAIT INCOMPLET SERA RETOURNÉ

Adhérent Association Canine Territoriale de Charente Maritime :

n° de carte 2019 : _____

CONFIRMATIONS SEULES de 8h30 à 9h30 : remplir uniquement 4^e page

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion
Joindre photocopie du titre

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution du CACS)

Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail. (la récompense doit être obtenue avant le 8/07/19)

Chiens de Défense

- Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :
- soit un Brevet chien de défense en Ring
 - soit un Brevet Campagne
 - soit un Brevet Mondioring
 - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
 - soit un Brevet de Pistage français
 - soit un Brevet de recherche utilitaire
 - soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I.
 - soit un test international de sauvetage
 - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{re} ou 2^e catégorie

Chiens Courants :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e catégorie.

Retrievers :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers :

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels :

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

• TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers :

Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION :

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 8/07/19



ROYAL CANIN®

Attention : pour tout chien présenté à la confirmation (confirmation seule ou avec exposition), vous devez télécharger sur internet le " formulaire d'examen de confirmation " sur le site www.scc.asso.fr

Ce papier dûment rempli sera à remettre au juge en même temps que le certificat de naissance et la carte d'identification.

FORMULAIRE A REMPLIR POUR LA CONFIRMATION SEULE
à renvoyer à Mme PELAUD - 19 rue de Goupil - 17220 BOURGNEUF
accompagné du règlement de 30 € à l'ordre de l'ACT du 17

Merci de joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour recevoir votre carte d'entrée qui vous sera adressée dans la semaine précédant l'exposition

N° tatouage ou transpondeur : _____

N° LOF : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : _____ Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

N° d'arrivée :

La confirmation seule aura lieu le dimanche 28 juillet, de 8h30 à 9h30 sur le lieu de l'exposition (Route aux Moines 17290 Aigrefeuille d'Aunis- N 46° 7'27.022" O 0°54'50.941").